

-COMPTE-RENDU N°03 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 AVRIL 2022

Nombre de membres

- En exercice : 28
- Présents : 20
- Votants : 27

L'an deux mille vingt-deux, le 04 Avril.

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de Montpon-Ménéstérol, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul LOTTERIE, Président.

Date de convocation le 28 Mars 2022.

ETAIENT PRESENTS: M.Mme/M.M: P. BENEYTOU/ L.VERGNAUD/ S.COUSTILLAS/ C.POUPARD/ M.COUSTILLAS L.LAGOUBIE/ J-C.CHAUSSADE / J-P.LOTTERIE/ S. GOULARD MASSE/ G. HAERRIG/ A.WILLIAMS/N-JAVERZAC-MARIGHETTO/G-AUXERRE.RIGOULET/M-VERT/ J.BONNEFON-DUHARD/ G.ELIZABETH / D.LECONTE / J.JALARIN/ / M. PILET/ B. CABIROL.

VOTE PAR PROCURATION:

Mme S.QUIVIGER: Procuration à M. JC.CHAUSSADE.
Mme R. ROUILLER: Procuration à M. A. WILLIAMS.
M. V. LECONTE: Procuration à Mme S. GOULARD-MASSE.
M. F. SALAT : Procuration à Mme L. LAGOUBIE
M. J. L.ROUSSEAU : Procuration à J.BONNEFON-DUHARD.
M. F .PARROT : Procuration à M. G. ELIZABETH.
Mme V. CAMPANERUTTO : Procuration à M. D. LECONTE.

ETAIENT EXCUSES /ABSENTS : M.Mme/M.M : J.GAMBRO/ G. PIEDFERT/ D. GONTHIER/ S.QUIVIGER/ R.ROUILLER/ V. LECONTE/ F-SALAT / J.L.ROUSSEAU/ F.PARROT / V. CAMPANERUTTO.

- Compte-rendu du Conseil Communautaire du 14 Mars 2021.

Observations :

-Mme Bonnefond-Duhard indique qu'en ce qui concerne le DOB, il a bien été spécifié qu'on ne l'approuve pas mais qu'on en prend acte.

M. S. Coustillas précise que son intervention, concernant le coût net des services rendus à la population, ne concernait pas seulement la question des repas des cantines, mais l'ensemble des services rendus par la CCIDL qui devrait faire apparaître de manière plus claire le restant dû à sa charge, de manière à pouvoir discuter avec les familles sur la base d'indicateurs plus réels.

Le compte-rendu du conseil communautaire est approuvé, sous réserve d'y apporter les modifications demandées par Mme Bonnefond-Duhard et de M. S. Coustillas.

1-APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES 2021

Observations :

Présentation des comptes de gestion par Monsieur Lotterie.

- **COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil communautaire,

-après s'être fait présenter le budget unique de **l'exercice 2021** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2021 au 31/12/2021**, y compris la journée complémentaire ;

-statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2021** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2021**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 4

- **COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE LOISIRS DE
MONTPON**

Le conseil communautaire,

-après s'être fait présenter le budget unique de **l'exercice 2021** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion

dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2021 au 31/12/2021**, y compris la journée complémentaire ;

-statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2021** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2021**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 4

• **COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE LOISIRS DE MOULIN NEUF**

Le conseil communautaire,

-après s'être fait présenter le budget unique de **l'exercice 2021** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2021 au 31/12/2021**, y compris la journée complémentaire ;

-statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2021** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2021**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 4